

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Mode alimentaire et santé des enfants ne font pas toujours très bon ménage !

Rappel de l'interpellation

Quelques acteurs de la santé ainsi que la direction de la pédiatrie générale et du groupe de protection des enfants de l'Hôpital des enfants de Zurich constatent qu'un nombre croissant d'enfants végétaliens présentent aujourd'hui des carences inquiétantes en vitamines essentielles pour le développement du système nerveux qui se révèlent dangereuses pour les enfants concernés.

Il faut rappeler que les enfants végétaliens sont en principe interdits de poissons, d'œufs, de viande et de lait. Selon les services de la clinique pédiatrique de Saint-Gall, les enfants concernés par ce problème sont mal nourris et apathiques, ils présentent un retard dans leur développement cognitif et émotionnel.

Questions au Conseil d'Etat :

- 1. A-t-on connaissance de la naissance d'un problème de santé auprès des enfants provenant du développement de mode alimentaire de type végétalien ?*
- 2. Une étude sérieuse peut-elle exclure dans le canton de Vaud l'émergence d'un problème alimentaire chez les enfants qui sont soumis par leurs parents aux règles d'une alimentation végétalienne ?*
- 3. Au besoin, une information est-elle proposée, ou à l'étude, au sein des structures sanitaires du canton ou d'une autre association sanitaire, pour rendre attentifs les parents aux risques sur la santé des enfants d'une alimentation végétalienne ?*

Réponse du Conseil d'Etat

D'aucuns reconnaissent les bénéfices d'une alimentation saine et équilibrée pour la santé et la qualité de vie de chacun. A l'heure actuelle, l'alimentation associée le plus souvent avec la promotion de l'activité physique représentent un domaine de plus en plus important au sein des politiques de santé publique. Sur le plan national, notamment, un programme a été développé en 2008 par l'Office fédéral de la santé publique pour la promotion de l'alimentation et de l'activité physique.

En la matière, le canton de Vaud fait figure de précurseur par rapport aux autres cantons. En effet, depuis de nombreuses années, le canton finance (avec le soutien de Promotion Santé suisse pour le programme " ça marche ") plusieurs programmes de promotion pour une alimentation saine et équilibrée. Ces programmes s'adressent à la population générale et prioritairement aux familles ainsi qu'aux structures accueillant des enfants, telles que les crèches, les garderies, les écoles, etc.

Le programme " Fourchette verte ", par exemple, décerne un label aux cantines et restaurants

proposant un plat du jour équilibré dans le respect des critères de la pyramide alimentaire. Par ailleurs, le programme " ça marche ! Bouger plus, manger mieux " associe la promotion d'une alimentation favorable à la santé avec celle de l'activité physique en proposant différentes actions pour l'ensemble de la population vaudoise, avec un accent particulier sur les enfants et les jeunes gens (0-20 ans). Le programme collabore avec les Espaces prévention et les Ligues de la santé pour la mise en œuvre de projets au niveau local et de différents cours à l'attention principalement des familles. Enfin, depuis 2009, un programme spécifique dans les milieux scolaires a été lancé par le Département de la santé et de l'action sociale et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Il s'agit du programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles, mis en œuvre par les établissements scolaires et dont le but est de créer un environnement propice à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée. Dans ce cadre, les infirmières scolaires y participent activement en donnant des conseils aux élèves et aux parents.

De manière complémentaire, l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) fournit des prestations de conseils pour tout ce qui touche à l'alimentation des enfants par l'intermédiaire d'infirmières de la petite enfance et des infirmières scolaires qui réalisent des visites à domicile, des consultations hebdomadaires pour nourrissons et jeunes enfants. Par ailleurs, l'ensemble des gynécologues et des pédiatres installés jouent également un rôle important dans la sensibilisation des parents à une alimentation saine pour eux et leurs enfants ainsi que dans le dépistage et la prévention de maladies liées à une sous-alimentation ou à une alimentation excessive.

Le système sanitaire vaudois tel qu'il existe actuellement permet donc de par la structure mise en place de rendre accessible et de diffuser à la population générale, et particulièrement aux familles, une information sur ce qu'est une alimentation saine et équilibrée. Le système permet également de sensibiliser la population, mais également les professionnels de la santé sur les facteurs de risques pour la santé liés aux habitudes alimentaires. Comme pour les autres domaines de la santé, en termes de promotion de la santé et de prévention primaire, les différentes actions mises en place dans le canton se fondent principalement sur les déterminants de santé " en général ", pour le plus grand nombre. Dès lors, il n'y a pas d'action spécifique relative à des choix de modes alimentaires particuliers. Ainsi les actions menées concernent principalement la prévention des risques les plus importants selon les études nationales et internationales : l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'excès de poids, la faible consommation de fruits et légumes et la sédentarité. Ce système ne prévoit donc pas à proprement parlé de mesure spécifique pour les végétaliens. Toutefois, les recommandations régulières en matière d'alimentation émises dans le cadre des programmes cantonaux, ainsi qu'au niveau national (par la commission fédérale de l'alimentation, l'Office fédéral de la santé publique et la société suisse de nutrition) contiennent des informations spécifiques sur l'alimentation végétarienne et végétalienne et ses effets sur la santé des nourrissons et des enfants. Ces recommandations particulières favorisent ainsi une sensibilisation des professionnels de la santé et également de la population sur les avantages et inconvénients d'une alimentation végétarienne et végétalienne, et contribuent à augmenter leurs connaissances et compétences en nutrition.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux trois questions de l'interpellation :

1 A-T-ON CONNAISSANCE DE LA NAISSANCE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ AUPRÈS DES ENFANTS PROVENANT DU DÉVELOPPEMENT DE MODE ALIMENTAIRE DE TYPE VÉGÉTALIEN ?

Le Conseil d'Etat rappelle que l'alimentation végétalienne est une forme spécifique de l'alimentation végétarienne. Ce type d'alimentation inclut uniquement des aliments d'origine végétale (fruits, légumes, céréales, légumineuses, graines, oléagineux, huiles végétales, produits sucrés).

En Suisse, 2.5% de la population se déclare végétarienne. Sur ces 2.5%, 10% se disent végétaliens. Cette répartition vaut autant pour la Suisse romande que pour la Suisse allemande.

Les problèmes de santé générés par l'alimentation végétalienne pour les enfants sont connus. Il s'agit principalement de carences en vitamines, surtout la vitamine B12, ainsi qu'en calcium et sels minéraux. Selon les spécialistes du CHUV, ces carences peuvent être compensées par des suppléments alimentaires et surtout nécessite une très bonne connaissance de la complémentarité des protéines végétales. Les conséquences de ces carences sont une plus grande exposition des enfants et surtout des nourrissons à des infections ainsi qu'un développement cognitif plus ralenti que chez des enfants suivant un autre mode alimentaire.

Les autorités sanitaires du canton, de concert avec les pouvoirs publics fédéraux, reconnaissent l'importance de la problématique de la sous-alimentation chez les enfants et des conséquences des carences sur leur développement. Cette problématique touche notamment l'alimentation végétalienne, mais pas seulement. De ce fait, comme cela a déjà été mentionné plus haut, le système sanitaire vaudois a pris des mesures de prévention ciblées sur l'alimentation des enfants. La prévention se fait principalement par les professionnels de la santé dans le cadre des consultations chez le pédiatre, chez le gynécologue ainsi que par les infirmières scolaires et de la petite enfance.

Dans le canton de Vaud, en dépit du risque de déficits nutritionnels chez les enfants végétaliens, aucune prise en charge d'enfants ou de mères végétaliennes n'a été constatée ces dernières années au CHUV. Le même constat est fait pour ce qui concerne la médecine installée en cabinet. La tendance décrite par M. le Député P.-A. Voiblet dans les cantons de Zurich et de St-Gall ne semble pas vérifiée dans le canton de Vaud. Il est toutefois difficile d'affirmer que le canton de Vaud n'est pas concerné par ce type de problèmes, compte tenu que les parents des enfants végétaliens ne consultent souvent pas les instances médicales et de soins " traditionnelles ".

2 UNE ÉTUDE SÉRIEUSE PEUT-ELLE EXCLURE DANS LE CANTON DE VAUD L'ÉMERGENCE D'UN PROBLÈME ALIMENTAIRE CHEZ LES ENFANTS QUI SONT SOUMIS PAR LEURS PARENTS AUX RÈGLES D'UNE ALIMENTATION VÉGÉTALIENNE ?

Le Conseil d'Etat rappelle que dans le domaine des politiques publiques et a fortiori dans celui des politiques de santé, il est très ardu d'identifier et ensuite d'évaluer le lien de causalité entre une étude et ses effets ou impacts sur la population. Cela nécessite une analyse épidémiologique poussée et très spécifique, a fortiori non exhaustive. A l'heure actuelle une réponse scientifique fondée sur les preuves pour élaborer une réponse à cette question n'est pas possible.

Toutefois, au vu de l'absence de problème constaté lié à cette problématique dans le canton de Vaud et les nombreuses incertitudes liées aux résultats qu'elle produirait, le Conseil d'Etat ne considère pas comme prioritaire le lancement d'une telle étude. Le système actuel de prévention des risques et de promotion d'une alimentation saine et équilibrée couvre toute la population, y compris les personnes suivant un régime végétalien. Les professionnels de la santé qui interviennent sur le terrain sont formés et informés des risques d'une alimentation végétalienne chez les enfants. Sensibiliser les patients fait partie du travail des professionnels de la santé lors de consultations individuelles.

3 AU BESOIN, UNE INFORMATION EST-ELLE PROPOSÉE, OU À L'ÉTUDE, AU SEIN DES STRUCTURES SANITAIRES DU CANTON OU D'UNE AUTRE ASSOCIATION SANITAIRE, POUR RENDRE ATTENTIFS LES PARENTS AUX RISQUES SUR LA SANTÉ DES ENFANTS D'UNE ALIMENTATION VÉGÉTALIENNE ?

Du fait des régulières recommandations dans le domaine de l'alimentation diffusées par les instances fédérales principalement, le Conseil d'Etat considère que les professionnels de la santé qui interviennent sur le terrain sont formés et informés de manière suffisante sur les risques d'une alimentation inadéquate ou incomplète chez les enfants afin de sensibiliser les parents et faire de la prévention.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 avril 2012.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean